

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 5 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 du mois d'août à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 30 juillet 2026.

PRESENTS :

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Joëlle GARCES, Kate MARIE CROCKER adjoints.
Sylvie BIRABEN, Béatrice BRABANT, Christian GENIEZ, Jean-Baptiste GRANGE, Éric DELCASSO, Agnès LATAPIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES :

Céline FRECHOU procuration à Béatrice BRABANT
Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT
Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 juillet 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 juillet 2026** est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRAVAUX DE VOIRIE 2026

(57-2026)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voirie à plusieurs endroits du village.

- Le parking de l'avenue Calamun,
- Le trottoir du carrefour Barrancoueu à l'escalier d'accès propriété Pailhé,
- La rue du Couvent, la ruelle Ferraud et la rue du Crédit Agricole,
- Le réseau d'eau potable de la ruelle Ferraud.

La consultation de travaux a été lancée le 30 juin 2026 pour une date de remise des offres le 24 juillet 2026. La commission d'appel d'offre réunie le 04 août 2026 propose de retenir les entreprises ayant la meilleure note.

Le conseil municipal doit valider le choix des entreprises réalisé par la commission d'appel d'offre réunie le 04 août 2026 à 9h.

TRANCHE FERME :

RAISON SOCIALE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC	NOTE
COLAS Sud Ouest	108 Rue Kleber 65000 TARBES	66 874,76 €	80 249,71 €	77.4
SNAACCHINI	ZI du Marmajou 65700 MAUBOURGUET	64 081 €	76 897,20 €	79.1
SBTP	11 rue de l'Industrie 65800 AUREILHAN	41 707,80 €	50 049,36 €	100
ROUTIERE DES PYRENEES	ZI de Bastillac Sud 65009 TARBES	48 027 €	57 632,40 €	92.1

TRANCHE CONDITIONNELLE :

RAISON SOCIALE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC	NOTE
CONDOURE Laurent	Hameau du Larrieou 65250 HECHES	10 926 €	13 111,20 €	86.2
SNAACCHINI	ZI du Marmajou 65700 MAUBOURGUET	8412 €	10 094,40 €	100
SBTP	11 rue de l'Industrie 65800 AUREILHAN	10 336,20 €	12 403,44 €	88.8
ROUTIERE DES PYRENEES	ZI de Bastillac Sud 65009 TARBES	11 478,80 €	13 774,56 €	84
COLAS Sud Ouest	108 Rue Kleber 65000 TARBES	20 685,58 €	24 822,70 €	64.4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- De retenir l'entreprise SBTP ayant obtenue la meilleure note, pour la réalisation des travaux de la tranche ferme pour le montant de 50 049,36 € HT,
- De retenir l'entreprise SNAACCHINI ayant obtenue la meilleure note pour la réalisation des travaux de la tranche conditionnelle pour le montant de 10 094,40€ HT,
- D'autoriser M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
 Philippe CARRERE
 Maire d'Arreau